

CCXLVIII.

18 *Februari* 1566 (1567).

*Lettres du Prince d'Orengé du XVIII jour de Febvrier 1566.*

NOUS, GUILLAUME, par la grâce de Dieu Prince d'Orengé, Conte de Nassau, Catzenelleboge, Vianden, Dies etc., Seigneur Baron de Breda, Diest, Grimbergen, Visconte d'Anvers et de Besançon, Gouverneur et Capitaine général pour Sa Majesté en ses pays de Bourgoingne, Hollande, Zélande et Utrecht et en particulier de ceste ville d'Anvers, sçavoir faisons comme estant venu à nostre cognoissance que plusieurs Capitaines, Lieutenans ou aultres gens de guerre font certain amas de plusieurs soldats à l'entour de ceste dicte ville d'Anvers et que plusieurs, tant soldars que aultres, soyent retirez hors de ceste ville aux villaiges circonvoisins, en vertu de la publication ce jour d'huy à ceste fin faicte, comme ilz disent, avons ordonné et ordonnons bien expressément, par cestes, de leur déclarer et commander de nostre part que se ayent à départir des lieux où présentement ilz sont logez en-dedans deux ou trois heures après la déclaration de cestes, et aussy qu'ilz se ayent à garder de faire aux villaiges icy à l'entour aucune assablée ou enrollement, et ce sur l'indignation de Sa Majesté, et, en cas de refuz ou contravention, leur déclairer que pour le service de Sa dicte Majesté et de ceste ville serions contrainct d'user de forces contre eulx, à nostre grand regret et desplaisir. Faict en ladicte ville d'Anvers soubz nostre nom et cachet armoyé de noz armes, le XVIII<sup>e</sup> jour de Febvrier l'an mil cinq cens soixante-sept, stil commun.

Soubzsigné : GUILLAMME DE NASSOU. (1)

---

(1) *Aangchaald D. X*, blz. 194.